

Déclaration de la conférence nationale de la santé  
Tunis

*Les participants à la conférence nationale de la santé réunis à Tunis du 2 au 4 septembre 2014*

*S'appuyant :*

- sur la Constitution Tunisienne de 2014 qui consacre notamment le droit à la santé (art. 38), la justice social, le développement durable et l'équilibre entre les régions (art. 12), le droit à l'accès à l'information (art. 32), la décentralisation territoriale (art. 131 à 142), le droit à un environnement sain (art. 45), les droits de l'enfant (art. 47) et la protection des personnes handicap (art. 48),
- sur les déclarations, chartes et conventions internationales relatives au droit à la santé, à la promotion de la santé, aux soins de santé primaire, à la réduction des inégalités sociales en santé et à la couverture sanitaire universelle,
- sur les travaux d'analyse et de concertation entre les différentes composantes de la société (citoyens, associations, partenaires sociaux, professionnels de la santé, administrations, universitaires et experts) réalisés dans le cadre du « dialogue sociétal sur les politiques, stratégies et plans nationaux de santé » et présentés dans les documents
  - o « *La santé en Tunisie. Etat des lieux 2014* »
  - o « *Rapport des rendez-vous de la santé* »,
  - o « *Conclusion des jurys citoyens* »,

*Constatant avec satisfaction:*

- l'engagement volontaire des parties prenantes, empreint d'un esprit de responsabilité et de franchise et dans le respect de la charte d'éthique adoptée par le comité technique,
- le déroulement du dialogue sociétal selon une démarche participative impliquant des participants de toutes les régions, dans le respect de l'exercice de la liberté d'expression, et dans un climat d'écoute attentive, de concertation et de consensus,
- le caractère novateur de cette approche et son effet multiplicateur sur d'autres secteurs ;

*Notant les avancées en matière de santé et les réalisations du système de santé ;*

*Et après discussion, enrichissement et validation du document «Pour une meilleure santé en Tunisie, faisons le chemin ensemble » portant sur la vision pour l'avenir du système de santé;*

*Déclarent qu'il est nécessaire d'agir de manière résolue*

- pour réduire les inéquités en santé et renforcer la solidarité,
- pour consolider les acquis en matière de santé et répondre aux besoins non remplis et émergents, notamment les maladies non transmissibles et la santé environnementale, la santé de la mère et de l'enfant, les besoins de santé des adolescents et des jeunes, la santé mentale, les facteurs comportementaux (obésité, tabac, comportements routiers), les handicaps et maladies chroniques et dégénératives liées au vieillissement, et la santé au travail,

- pour améliorer et adapter les services de santé et le fonctionnement du système de santé, notamment en termes d'accès aux centres de santé de base, de déploiement des spécialités médicales, de disponibilité des médicaments, de coordination entre les différentes structures et de continuité des soins, de suivi de la qualité et de la sécurité des soins, de complémentarité entre les secteurs publics et privés, de revalorisation du secteur public, et de l'équité dans l'accessibilité financière au système,

Et pour se faire, *appellent* à réformer le système de santé conformément aux orientations arrêtées par la conférence nationale:

1. Rassembler les facteurs clés de réussite de la réforme de la santé :
  - assurer la disponibilité et l'accès aux spécialités de proximité, aux médicaments dans le secteur public et transport médicalisé ;
  - promouvoir la réconciliation sociale ;
  - responsabiliser le citoyen vis-à-vis au système de la santé.
2. Promouvoir la santé et le bien-être à travers des approches intersectorielles et « la santé dans toutes les politiques » :
  - faire de la santé et du bien être un centre d'intérêt commun et promouvoir la responsabilité sociale des décideurs en faveur de la santé ;
  - favoriser l'acquisition d'habitudes de vies saines ainsi que le développement d'habiletés personnelles et communautaires pour agir sur les causes de la maladie et sur les facteurs favorisant la bonne santé ;
  - orienter le système de santé vers les solutions les plus efficaces.
3. Promouvoir les soins centrés sur le patient pour améliorer les aspects interpersonnels des soins :
  - éduquer pour changer les comportements et se donner les moyens nécessaires pour la mise en œuvre ;
  - impliquer le bénéficiaire dans la prise de décision et rendre l'information plus accessible ;
  - développer des mécanismes pour que l'usager puisse exprimer sa satisfaction (ou insatisfaction) et s'assurer que sa voix soit entendue ;
  - réhabiliter les structures sanitaires.
4. Offrir des soins de proximité et assurer la coordination et la continuité des soins :
  - lancer un signal fort: valoriser les services de proximité ;
  - mettre en place des équipes multidisciplinaires de soins de proximité, développer et valoriser la pratique de la médecine de famille, responsabiliser les médecins et équipes de première ligne dans la gestion de cas ;
  - revoir la carte sanitaire et autoriser au citoyen l'inscription auprès d'un CSB de son choix en fonction de son lieu de vie ;
  - établir des mécanismes de coordination entre les différentes structures de soins ;
  - mettre en place des mécanismes de coordination permettant de rendre disponibles les services nécessaires en complémentarité entre le secteur public et le secteur privé et en priorisant le secteur public ;
  - rationaliser les parcours de soins ;
  - développer de nouveaux services pour une prise en charge globale des plus vulnérables (personnes vivant en zones éloignées, handicapés et malades chroniques) ;

- développer des outils et procédures pour assurer la continuité de l'information (dont la gestion du dossier patient).
5. Etablir les mécanismes pour le respect de l'éthique professionnelle et pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins :
- renforcer et pérenniser le système d'accréditation des établissements de santé ;
  - développer l'évaluation des technologies et des interventions en matière de santé ou « Health Technology assessment » (HTA) ;
  - mettre en place et renforcer des structures et mécanismes d'appréciation et d'amélioration de la qualité dans les établissements de santé ;
  - développer et diffuser des protocoles de soins standardisés et suivre l'adhérence des professionnels à ces protocoles ;
  - mettre en place une stratégie nationale pour le développement des ressources humaines et encourager la formation continue ainsi que l'évaluation des pratiques professionnelles.
6. Promouvoir l'excellence et l'innovation dans le secteur public :
- valoriser la médecine académique et la recherche y compris par des mesures incitatives de rehaussement ;
  - consolider les pôles universitaires de santé existants et créer des pôles inter-régionaux publics assurant la formation médicale et travaillant en réseau ;
  - développer l'utilisation des technologies de l'information et de communication pour l'organisation des activités de soins, de formation et de recherche ;
  - améliorer les conditions de travail des professionnels et mettre à niveau les infrastructures en assurant la disponibilité des équipements et des instruments médicaux appropriés ;
  - adapter la formation de base des sciences de santé aux besoins de santé des citoyens selon les référentiels de compétence professionnels.
7. Réformer le système de financement de la santé:
- mobiliser des ressources supplémentaires au profit de la santé garantissant la solidarité ;
  - définir, sur base de critères partagés et par délibération publique, un panier de services nécessaires, de qualité et effectivement disponibles pour tous ;
  - revoir l'allocation des ressources pour mieux l'aligner aux priorités stratégiques entre les trois « lignes » de soins et les « secteurs » public et privé;
  - revoir les mécanismes de paiement des prestataires de service pour garantir l'efficacité et rationaliser les dépenses de santé ;
  - instaurer une filière unique qui garantit l'accès universel aux services de santé précisés dans le panier de services susmentionné;
  - renforcer le rôle du secteur public tout en veillant à établir un équilibre et une complémentarité entre secteurs public et privé.
8. Réformer la gouvernance :
- mettre en œuvre la décentralisation politique et administrative en matière de santé ;
  - développer des mécanismes de reddition de comptes (contrôle et suivi à tous les niveaux et pour tous les secteurs) ;
  - renforcer les capacités de planification et de gestion ;
  - redéfinir les rôles et l'organisation des institutions nationales de santé ;

- impliquer les citoyens dans la prise de décision, le suivi et l'évaluation à tous les niveaux ;
- impliquer les professionnels dans la prise de décision, le suivi et l'évaluation ;
- opérationnaliser des systèmes d'information transparents et intégrés pour garantir la gestion efficiente, le suivi, le contrôle et la redevabilité ;
- consolider les acquis et actualiser la politique nationale pharmaceutique

*Les participants à la conférence nationale de la santé, s'engagent à*

- contribuer activement à l'élaboration d'une politique de la santé en Tunisie ;
- participer pleinement à la mise en œuvre, dans le même esprit d'engagement qui a marqué la première étape ;
- œuvrer pour la conduite de l'évaluation de la mise en place de la réforme.

Traduction officielle